

EPILOGUE JUDICIAIRE D'UNE AGRESSION HOMOPHOBÉE EN CORSE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 6 MARS 2023

Le 17 juillet 2020, dans un bar à Ajaccio, un jeune homme et son ami ont été pris à partie par d'autres jeunes, certains d'entre eux élèves dans le même lycée que le jeune homme. Des menaces verbales homophobes, telles que « *Les PD faut leur mettre une balle dans la tête* », ont été proférées. S'en sont suivies des violences physiques.

La victime a déposé plainte. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) a soutenu la plainte de l'intéressé en saisissant le procureur de la République du tribunal judiciaire d'Ajaccio, par courrier du 22 septembre 2020, qui a renvoyé l'affaire devant le tribunal correctionnel.

La LDH s'est alors constituée partie civile aux côtés des victimes. Le tribunal correctionnel d'Ajaccio a condamné les prévenus à verser à une des victimes mille-cinq-cents euros pour le préjudice physique, deux-mille euros pour le préjudice moral.

Un des prévenus, mineur au moment des faits, était convoqué devant le tribunal pour enfants ce 5 janvier 2023. Cette juridiction l'a condamné à un travail d'intérêt général, à verser à la victime une indemnité provisionnelle et, à la LDH, conformément à sa demande, un euro de dommages et intérêts et huit-cents euros au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Ce jugement vient clore cette affaire d'agression homophobe. La LDH se félicite de son issue et souhaite que les jeunes condamnés aient pris conscience de leurs actes. Elle rappelle qu'elle continuera son combat contre toutes les atteintes aux droits commises en raison de l'orientation sexuelle.

